

qu'elles ne veulent pas collaborer tout à fait avec le gouvernement fédéral pour dépenser ces sommes d'argent que nous mettons à leur disposition.

Je dis donc que lorsqu'il s'agit de discuter de la Constitution, bref, lorsqu'on dit que la Constitution doit être renouvelée, changée et amendée pour tâcher d'étudier la juridiction des provinces et du gouvernement fédéral, on a là un exemple qui pourrait militer, à mon sens, en faveur d'une étude approfondie de la Constitution en vue d'y apporter des changements dans bien des domaines.

Le ministre nous a dit tout à l'heure que le Conseil consultatif canadien qu'il avait formé était à l'œuvre et qu'il faisait un travail énorme. C'est un organisme important et nécessaire, qui pourra aider considérablement le ministre dans son orientation et dans celle des objectifs de son ministère.

Mais encore là, monsieur le président, à quoi servirait au Conseil consultatif canadien de donner des conseils et de faire des suggestions au ministre s'il n'a pas le pouvoir constitutionnel de les mettre en pratique? Alors, je le répète, le ministre est souventefois placé dans des situations fausses, et je dis que le retard à mettre à exécution les programmes qui sont donnés, en vertu de la loi ARDA, est justement le résultat de ce conflit constitutionnel qui existe entre les provinces et le gouvernement fédéral. Je dis donc qu'il serait temps, à mon sens, de songer à donner, dans ce secteur, une juridiction partagée, soit des provinces et du gouvernement fédéral, pour essayer d'appliquer les objectifs de la loi ARDA d'une façon complète et efficace.

Pour ce qui est de la loi ARDA—je pense que le ministre l'a dit tout à l'heure, et j'insiste également sur ce point—je suis d'avis qu'on devrait procéder par priorité. Dans le Québec, on a fait un travail immense. On parle du Bureau d'aménagement du Bas Saint-Laurent, mais cela fait trois ans que nos gens du Bas du fleuve étudient la situation, des experts travaillent pour tâcher de faire de l'action sociale, de l'éducation sociale, et regrouper les possibilités de nos ressources naturelles et industrielles, pour tenter de présenter un plan d'ensemble. On a appelé cela le projet pilote.

● (5.40 p.m.)

Ce projet pilote, évidemment, a nécessité des investissements et des fonds considérables. Je pense que ce projet pilote pourra servir également dans d'autres régions, non pas seulement du Québec, mais également du Canada. Si l'on veut mettre cette loi en vigueur et donner à nos contribuables la chance d'en voir les résultats, il faudra encore procéder en vertu des priorités, et chaque comté a ses priorités.

Actuellement, on nous dit, dans certains comtés: Formez un conseil économique qui fera les représentations aux autorités provinciales—dans le Québec, c'est le seul organisme habilité et retenu pour faire des recommandations relativement au développement rural, au développement de nos régions—et, par la suite, nous commencerons à faire des études. Cela veut donc dire que cela prendrait peut-être trois ans à faire les études, et nous n'aurons pas, en vertu de la loi ARDA, des projets pratiques qui seront réalisés pour l'intérêt de tous nos contribuables.

Je pense encore, monsieur le président, que ce sont les résidents, les contribuables, ceux qui habitent une région déterminée qui connaissent encore le mieux leurs besoins, et je pense également qu'il faudrait les consulter afin d'établir des priorités et d'aider les zones grises et les zones sous-développées qui ont le plus besoin de la loi ARDA.

Voici un exemple. Dans ma circonscription, depuis quatre ou cinq ans, nous travaillons pour avoir une «marina» à Pointe-au-Pic. Nous avons un excellent endroit pour la construire et, durant la période de l'été, nous voyons des centaines de voiliers qui ne peuvent ancrer chez nous, parce que nous ne disposons pas des facilités nécessaires.

Depuis longtemps, nous demandons à ceux qui sont responsables de l'ARDA de construire une «marina», et nous nous faisons dire: Dépensez 50 p. 100 et nous dépenserons également 50 p. 100. Or, je pense que si l'on procède de cette façon, nous ne pourrions avoir de réalisation pratique et nécessaire pour nos régions qui en ont énormément besoin.

Je veux terminer mes observations immédiatement, parce que je sais que le ministre voudrait que ses crédits soient adoptés avant six heures, mais je dis au ministre qu'il devrait se servir de l'étude de cette région pilote, c'est-à-dire l'étude du Bureau d'aménagement du Bas Saint-Laurent et demander aux provinces d'activer, bref, de manifester du leadership en vue de réaliser les priorités immédiates.

Si l'on continue toujours à étudier, à confier cela à des experts, il va s'écouler trois ou quatre ans avant que le ministre, avec la coopération des provinces, puisse en arriver à des projets qui sont absolument nécessaires à la survivance économique de nos régions rurales.

Monsieur le président, c'est tout ce que j'avais à dire, à ce stade de la discussion. Je dis au ministre qu'il peut compter sur notre coopération, parce que nous savons que la loi ARDA est une loi éminemment sociale, nous allons coopérer avec les autorités pour faciliter son application, dans le plus bref délai possible, et dis aussi au ministre qu'il pourra